

DEUX SIÈCLES DE GESTION DE L'EAU EN FRANCE

L'aménagement des eaux (1789-1960)

La bourgeoisie révolutionnaire fixe le cadre législatif, territorial et l'expertise technique pour l'administration de l'eau. Le poids de la propriété privée (valeur de l'eau liée à celle du sol) et les prérogatives de l'État limitent les possibilités de gestion communautaire (statut juridique accordé aux associations syndicales en 1865). L'action de l'État au XIX^{ème} est plus qu'une simple action de police. Elle permet une marchandisation des effets utiles de l'eau en les fractionnant et les organisant en filières institutionnalisées et cloisonnées : eau potable et assainissement urbain, navigation fluviale, force hydraulique, hydraulique agricole. L'approche productiviste saint-simonienne s'impose : maîtriser la nature dans un but productif. Avec la conquête de l'eau par les citoyens, vont se poser les questions du financement et du mode de gestion des services de distribution de l'eau urbaine, résolues par l'instauration d'un compromis entre État, pouvoirs politiques locaux et sociétés privées.

Dans cette phase, il s'agit de gérer l'eau en tant que ressource. Elle correspond au premier tour de vis ohlssonien : la gestion de l'offre, qui vise à offrir plus d'eau face à l'intensification des usages. Elle est marquée par la domination de l'ingénieur et par la mise en place d'une coalition libéralo-étatique pour la gestion de l'eau en tant que service.

La gestion de l'eau (1960-1980)

L'eau acquiert le statut d'un patrimoine à protéger ; les dimensions « eau milieu » et « eau ressource » s'imposent dans les politiques gaulliennes de gestion et se renforceront suite aux progrès scientifiques et à la pression de la société civi-

le. L'approche par la gestion intégrée se met en place avec, pour assise, le bassin hydrographique. Elle est confortée par l'analyse économique Pigouvienne (pollueur-payeur) des ingénieurs ; la création des agences financières de bassin permettra de résoudre la question du financement des stations d'épuration.

Cette politique d'intégration va toutefois se heurter à la remise en cause des agences de bassin jugées non démocratiques, à la persistance de la sectorisation et à la coexistence de deux logiques de gestion : une démarche réticulaire (grands réseaux), une approche naturaliste et systémique (bassin versant).

Les territoires de l'eau (1980-2005)

Dans cette phase, la gestion par la demande supplante celle par l'offre : recherche de l'efficacité de l'usage final (fin des grands aménagements hydrauliques). La gestion territoriale de l'eau s'impose (politiques publiques néolibérales). Cette approche s'articule autour du thème de la rareté (notions de risques, pénurie, crise hydraulique). Elle implique le recours à un prix, la recherche de l'échelle de gestion optimum et la participation des usagers (gouvernance, subsidiarité). L'Union Européenne joue un rôle croissant : soutien financier au développement territorial, réglementation sur la qualité. La puissance du privé se renforce dans la coalition grâce à ses compétences en ingénierie juridique et financière.

Aujourd'hui, trois questions restent ouvertes quant à la répartition des pouvoirs pour la gestion de l'eau : poids du public et du privé, rapport entre le pouvoir central et le local, articulation entre le sectoriel et le transversal.

Jean-Paul Haghe

Géographe, CNRS PRODIG, haghe@noos.fr